

Cahier des charges valant

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
ET
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Date limite de transmission des offres : 8 janvier 2015

Préambule

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) regroupe 14 communes pour 108 323 habitants au 1er janvier 2009, soit 8,4% de la population de la Seine-et-Marne. Pour agir sur les problèmes d'emploi et d'insertion de son territoire, la Communauté d'Agglomération a initié le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine en 2004, la Maison de l'Emploi Melun Val de Seine en 2006 et le regroupement de ces deux structures avec la Mission Locale, au sein d'une même association dénommée Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine.

Le territoire de la CAMVS est riche en acteurs concourant à l'insertion, avec en particulier une gamme complète de structures d'insertion par l'activité économique et d'outils originaux. Cette diversité d'acteurs concourt à l'atteinte des objectifs du P.L.I.E.

Les fonctions centrales d'un "Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi" sont :

- d'élaborer des parcours d'insertion combinant un accompagnement renforcé, des expériences de travail, des périodes de formation ou toute autre action permettant aux personnes d'avancer vers leur objectif et, en fin de parcours, une aide renforcée pour le placement et l'intégration en emploi durable.
- de favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent de contribuer au développement local et à la création d'emplois.
- de fédérer les politiques publiques de l'insertion pour l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Le présent marché concerne la mission de placement des publics en recherche d'emploi bénéficiaires du PLIE.

Article 1 : Contexte

La finalité de la Plate-Forme Emploi Entreprise est l'intégration en **emploi durable** des personnes en difficulté d'insertion, selon les critères définis par le protocole d'accord du dispositif PLIE (CDI, CDD 6 mois, contrat intérim choisi de plus de 900 heures, entrée en formation qualifiante).

Elle est composée des Référents de parcours, des Chargés du placement en emploi, de la chargée de mission ou de la directrice opérationnelle du dispositif PLIE.

Le prestataire en charge du placement en emploi, assure sa mission par un accompagnement individualisé et méthodique, y compris dans le cas où il est amené à utiliser les techniques d'animation collective.

De fait, il occupe une position centrale dans le dispositif; il est au cœur des relations entre les participants, les référents et les entreprises.

Ses objectifs sont :

- **de co-construire le parcours d'accès à l'emploi avec les participants et leur référent, en les aidant à prendre en main leurs démarches de prospection,**
- **d'assurer un suivi et un accompagnement des personnes durant ce parcours et pendant 6 mois après la prise d'emploi ou l'entrée en formation qualifiante,**
- **d'assurer la cohérence des parcours d'accès à l'emploi en fonction des besoins des participants et des potentialités d'emploi du territoire,**
- **de mobiliser les réseaux d'entreprises et de proposer une prospection ciblée selon les compétences des participants dont il est le représentant.**

Chaque prestataire en charge du placement en emploi conduit sa mission pour un nombre de personnes définies.

Pour chaque participant, la mission du prestataire s'établit sur toute la durée du parcours d'accès à l'emploi qui prend effet lors de l'orientation en Plate-Forme Emploi Entreprise et durant les six premiers mois dans l'emploi ou en formation qualifiante. Il veillera, en lien avec sa structure et l'équipe d'animation du dispositif, au suivi régulier des entrées et informera de toutes difficultés rencontrées. Il recevra chaque participant en entretien dans un bureau individuel, respectant la confidentialité des échanges.

LA FONCTION DU CHARGÉ DE PLACEMENT PLIE

L'accueil et l'intégration des personnes en Plate-Forme Emploi Entreprise

Le référent, après avoir validé avec le participant de son positionnement en action de fin de parcours, présente la fiche de liaison en Plate-Forme Emploi Entreprise.

Les membres de cette instance étudient la situation au regard de la plus value que pourront apporter les actions représentées et, dans l'intérêt du participant, nomment l'opérateur en charge du placement.

Les participants engagent leur implication dans les démarches de recherche et de maintien en emploi par la signature d'un accord, pouvant prendre différentes formes, selon l'opérateur (contrat d'action, adhésion, dossier d'entrée, ...). Une feuille d'emargement leur est soumise à chaque entretien ou démarches proposées (entretien de recrutement, participation à une réunion collective, etc.).

Les difficultés spécifiques rencontrées avec les participants, entravant la poursuite de la mission de placement et remettant en cause les chances réelles d'intégration durable (absences répétées aux entretiens, mises en échec des démarches,...) sont soumises aux membres de la Plate-Forme Emploi Entreprise.

Elles peuvent engendrer deux types de décision :

- entretien de « recadrage » avec le référent, la chargée de mission ou la directrice opérationnelle du dispositif PLIE.
- sortie de la Plate-Forme Emploi Entreprise avec poursuite de l'accompagnement par le référent de parcours.

La prospection, le placement en emploi et le maintien en poste

L'intégration en Plate-Forme Emploi Entreprise est synonyme pour les participants, de fin de parcours.

A ce stade, ils ont pu lever l'ensemble des freins majeurs et mettre en œuvre leurs compétences personnelles et professionnelles pour accéder au poste et/ou secteur choisi.

Le prestataire a pour rôle, dans la co-construction des étapes de prospection, d'aider chaque participant à se positionner clairement et en cohérence avec les potentialités d'emploi.

Il développe également une prospection ciblée, via son propre réseau d'entreprises et/ou démarche de nouvelles entreprises susceptibles d'être intéressées par les compétences du participant.

Le Référent du PLIE, assurant la cohérence et l'enchaînement des actions tout au long du parcours de telle sorte qu'il n'y ait pas de rupture, reste un interlocuteur central dans l'avancée des démarches, pouvant mobiliser des aides visant la levée des derniers freins (mobilité, financement de certains frais, formation ponctuelle, etc.). Il poursuit son accompagnement parallèlement aux actions de placement proposées par la Plate-Forme Emploi Entreprise.

Le prestataire effectue un accompagnement à divers niveaux :

- entretien d'accueil et validation du projet d'emploi et des critères de poste recherchés avec signature de l'entrée en action de placement et mise en place de la feuille d'émargement individuelle pour chaque participant,
- entretiens de suivi des démarches de prospection (un minimum de deux entretiens par mois est proposé par l'opérateur), pour lequel l'émargement est tenu à jour,
- propositions de poste de travail (émanant d'une prospection classique ou ciblée) avec aide à la préparation de l'entretien,
- proposition de rencontres avec différents employeurs dans l'objectif de mieux comprendre et appréhender différemment le monde de l'entreprise (ex : rallye emploi, petits-déjeuners, etc.)
- accompagnement, le cas échéant en entreprise (organisation de visites, entretien de recrutement) pour lequel un émargement est tenu à jour,
- lien régulier avec le participant et l'entreprise dans le cadre du maintien en poste,
- lien régulier avec le référent et point mensuel en Plate-Forme Emploi Entreprise (proposition de sortie positive, d'interventions préventives ou spécifiques en cas de difficultés).

Les objectifs de placement s'élève pour chaque Chargé de placement à un minimum de 60% des participants accompagnés durant l'action (file active et nouvelles entrées).

L'animateur (trice) s'inscrit dans un processus de formation continue, lui permettant de mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles en fonction des exigences de sa mission.

Il veillera, en lien l'équipe d'animation du dispositif, au suivi régulier des sorties et informera de toutes difficultés rencontrées.

L'opérateur, ainsi que le réseau d'accueil de sa structure, devront présenter le PLIE, en citer les différents partenaires et préciser la contribution des Fonds Sociaux Européens. La publicité de l'intervention communautaire ainsi que le logo du PLIE Melun Val de Seine sera respectée sur tous les supports à destination des participants et partenaires du dispositif (courriers divers, émargement, convocations, etc.).

Article 2 : Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de mettre en œuvre la programmation de l'année 2015; mise en œuvre de la Plateforme Emploi du dispositif PLIE MVS dont l'objectif est :

- Co-construction du parcours d'accès à l'emploi avec les participants et leur référent, en les aidants à prendre en main leurs démarches de prospection,
- Suivi et accompagnement des personnes durant ce parcours et pendant 6 mois après la prise d'emploi ou l'entrée en formation qualifiante,
- Mise en cohérence des parcours d'accès à l'emploi en fonction des besoins des participants et des potentialités d'emploi du territoire,
- Mobilisation des réseaux d'entreprises et proposition d'une prospection ciblée selon les compétences des participants dont il est le représentant.



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

2.2. Étendue de la consultation

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'ordonnance du 6 juin 2005 (n° 2005-649). Cette ordonnance permet d'appliquer le droit communautaire et d'en transposer les dispositions :

- Libre accès à la commande publique
- Transparence des procédures
- Obligation d'égalité de traitement des candidats

2.3. Décomposition de la consultation

Il est prévu, pour cette consultation, une décomposition par lots.

2.4. Public cible et définition des besoins

Les personnes intégrées dans le PLIE sont domiciliées sur le territoire de la CAMVS et présentent des difficultés particulières pour accéder à un emploi.

Elles sont confrontées à une exclusion du marché de l'emploi, résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales liées à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l'âge, au logement, à la santé...

Sont concernés :

- Les participants PLIE en action de fin de parcours.

Sur un plan quantitatif et pour l'année 2015 :

- Les objectifs de sortie sont portés :
 - o pour les chargé(e)s de placement
 - 60% pour le taux de sortie en emploi durable-sortie positive du PLIE (CDI, CDD 6 mois et plus) ou formation qualifiante.
 - o pour le chargé de mission
 - 60% pour le taux de sortie en emploi de parcours
- Une attention particulière sera portée :
 - o aux habitants des Zones Urbaines Sensibles
 - o à l'égalité hommes/femmes

Une sortie positive est définie comme un CDI (après 6 mois en emploi), un CDD de + 6mois, 900 heures en intérim sur les 8 derniers mois, création d'entreprise ou entrée en formation qualifiante). Un emploi de parcours correspond à tous les autres types d'emploi ne donnant pas lieu à une sortie positive.



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

2.5. Description des lots

Lots 1 à 3 : Placement en Emploi :

La mise en œuvre du dispositif PLIE MVS nécessite le recours à des prestataires chargés de mettre en œuvre la mission placement en emploi qui se décline en plusieurs fonctions.

Les besoins en matière sont les suivants pour l'année 2015 :

Lot N°	Intitulé de la prestation pour laquelle le candidat soumissionne (intitulé à reporter sur la page de garde du document de réponse de l'appel d'offres)	Nombre d'opérateurs attendus	File active maximale attendue tout au long de l'année	A titre indicatif (ETP)
1	Chargé de placement en emploi durable (sortie positive) 16 à 44 ans	1	45	0.8
2	Chargé de placement en emploi durable (sortie positive) Plus de 45 ans	1	45	0.8
3	Chargé de mission Immersion en entreprise et tutorat (emploi de parcours)	1	40	0.8

L'ensemble des entrées sur les actions sera présenté et validé en plateforme Emploi, instance décisionnaire en la matière par délégation du Comité de Pilotage.

Lot 1 : Chargé de placement - 16 à 44 ans :

Une file active devant être de 45 participants pour 0,8 ETP, le prestataire s'engage à tendre vers cette file active tout au long de l'année; son intervention pourra être individuelle et collective ;

Les résultats attendus sont :

- Le placement réussi, soit 60 % de sorties positives. Les contrats visés sont ceux validés par le comité de pilotage du PLIE permettant des sorties positives.
- Mise en place d'actions collectives visant à rapprocher les participants des acteurs économiques et permettant de travailler sur différentes thématiques.
- Mise en place d'un Club Emploi une fois toutes les trois semaines

Lot 2 : Chargé de placement - plus de 45 ans :

Une file active devant être de 45 participants pour 0,8 ETP, le prestataire s'engage à tendre vers cette file active tout au long de l'année; son intervention pourra être individuelle et collective ;

Les résultats attendus sont :

- Le placement réussi, soit 60 % de sorties positives. Les contrats visés sont ceux validés par le comité de pilotage du PLIE permettant des sorties positives.
- Mise en place d'actions collectives spécifiques aux séniors visant à rapprocher les participants des acteurs économiques et permettant de travailler sur différentes thématiques.

Lot 3 : Chargé de mission immersion et tutorat :

Les objectifs généraux de l'action « Immersion en entreprise et tutorat » se déclinent autour de deux axes :

- Favoriser le lien avec les entreprises territoriales
- Développer le partenariat à travers des actions concertées et efficaces

La déclinaison de ces objectifs généraux, passent par la mise en œuvre d'objectifs opérationnels :

- Prospection d'entreprises selon les besoins formulés par les prescripteurs-référents de parcours et participants PLIE
- Mise en place de phases d'immersion en entreprises (via des conventions spécifiques)
- Développement et coordination d'un réseau d'entreprises accueillantes, de fédérations, d'organisations ou d'employeurs publics et privés prêts à accueillir des participants PLIE
- Développement d'un réseau de tuteurs salariés
- Organisation de rencontres entre les entreprises et les participants PLIE dans le cadre d'actions collectives (visites entreprises sur sites, recrutements en collectif, déplacement d'un chef d'entreprise à la rencontre des participants PLIE...) et développement de toute initiative innovante en la matière
- Suivi en entreprise sur la durée de l'immersion
- Evaluation et restitution au prescripteur
- Suivi et maintien en poste durant les 6 premiers mois du contrat de travail pour les publics ayant été recrutés à l'issue des phases d'immersion
- 60% des participants en emploi de parcours

Le principe étant de créer des passerelles entre les opérateurs du dispositif PLIE et les entreprises, afin de faciliter la construction du parcours de retour à l'emploi durable des participants PLIE à travers l'outil « immersion et tutorat ».

2.6. Prix du marché

Coût unitaire par participant TTC : 1000,00 Euros

Coût total du marché : Nombre de participants X coût unitaire en euros (TTC)

Exemple : File active de 45 participants X 1000,00 € = 45 000,00 €

File active de 40 participants X 1000,00 € = 40 000,00 €

Coût total plafonné à la file active maximale en fonction des ETP. (Par exemple, 45 participants pour 0.8 ETP)

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2015. Le marché pourra être reconduit à deux reprises, sous réserve de validation par le Comité de Pilotage du dispositif PLIE MVS et de bonne exécution du cahier des charges.

3.2. Obligations de publicité :

Le prestataire est tenu d'opérer une publicité explicite du cofinancement de l'opération réalisable par le concours des Fonds communautaires.

Le prestataire a ainsi l'obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication auprès des participants. Il utilisera les documents transmis dans le cadre du présent marché qui utilisera une charte graphique commune.

3. 3. Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation :

Les modalités d'exécution du marché doivent permettre d'assurer le suivi et le contrôle des crédits européens : le prestataire sera tenu d'utiliser les documents justifiant l'activité réalisée et de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation. La remonté des indicateurs est fixée par trimestre.

Le non respect des obligations mentionnées aux points 2 à 3 entraîne une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

3. 4. Suivi en cours d'exécution

Le prestataire est tenu de recevoir les représentants du pouvoir adjudicateur dans le cadre de visite sur place effectuée par le service gestionnaire ou le service bénéficiaire, en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

3. 5. Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération

Le prestataire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2021.

Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

Article 4 : Modalités de règlement des comptes et vérification et admission

4.1. Modalités de règlements

Avance

Aucune avance ne sera versée

Solde :

Le solde sera versé au prestataire, sur présentation d'une facture globale portant sur le nombre total de prestations réalisées et du bilan d'exécution final fourni par le commanditaire accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

En cas d'exécution partielle de la prestation, le paiement ne sera acquitté qu'au prorata des prestations complètement réalisées et conformément aux cahiers des charges.

Présentation de la demande de versement :

La demande de paiement devra parvenir à l'adresse suivante :

Association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine
Dispositif PLIE Melun Val de Seine
BP 50095
77004 MELUN Cedex

4.2. Délai de paiement :

Les délais de règlement sont prévus dans les 60 jours suivant la transmission de la facture et de la totalité des justificatifs permettant de vérifier la bonne réalisation de la prestation.

4.3. Vérification et admission :

Le paiement dû au titulaire sera établi au regard du nombre de prestations effectivement réalisées durant la période d'exécution et selon le prix unitaire fixé.

Suite à l'exécution de chaque prestation, le titulaire remet au commanditaire les pièces suivantes :

- **Bilan quantitatif et qualitatif de réalisation de l'action dûment renseigné**
- **Facture**
- **Justificatifs :**
 - o Proposition de candidature
 - o Tableau récapitulatif des suivis
 - o Fiche de suivi par participant
 - o Fiche de suivi par entreprise
 - o Feuilles d'émargement individuelles et collectives

- **Justificatifs de sortie :**
 - o copie du contrat de travail
 - o et/ou bulletins de salaire
 - o ou attestation de sortie du participant,
 - o ou copie de l'attestation d'entrée en formation qualifiante,
 - o ou attestation / information d'un institutionnel quant à l'activité professionnelle du participant (pôle emploi, Conseil Général, CAF)

4.4. Taux de réfaction appliqué sur le taux de placement :

Sur une base d'une file active de 45 participants tout au long de l'année, une réfaction sera appliquée si le taux de placement de 60% n'est pas atteint.

Le calcul du taux de placement s'effectue de la façon suivante : $\frac{\text{Nombre de sorties positives}}{\text{Nombre total de sortie}} \times 100$

Le calcul de la réfaction sera appliqué au prorata du taux de placement atteint.



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

A titre indicatif et pour exemple :

Sur la base	Taux de placement	Réfaction	Coût total (TTC)
45 participants 1000 € x 45	60%	0	100% 45 000 €
45 participants 1000 € x 45	40%	20%	80% 36 000 €
45 participants 1000 € x 45	35%	30%	70% 31 500 €
30 participants 1000 x 30	60%	0	100% 30 000 €
30 participants 1000 x 30	40%	20%	80% 24 000 €
30 participants 1000 x 30	35%	30%	70% 21 000 €

Le taux de réfaction sera appliqué au prorata du taux de placement selon les modalités présentées ci-dessous

$$\frac{\text{Taux de placement réalisé}}{50\% \text{ (soit l'objectif)}} \times 100$$

Article 5 : Contenu du dossier

Le dossier de consultation contient :

- Le cahier des charges valant Règlement de la Consultation et Cahier des Clauses Particulières

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est également téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://boamp.fr>



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et exprimées en Euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par son représentant légal :

- Un descriptif détaillé
 - o des modalités de mise en œuvre de la prestation
 - o des moyens humains affectés à la mission
 - o présentation des CV et copies des attestations de formations complémentaires
 - o descriptif du lot choisi
- DC1 et DC2 dûment renseignés, et téléchargeables sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le PLIE MVS peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Compréhension du cahier des charges	10
Contexte et enjeux	5
Respect des obligations liées au FSE	5
2. Méthodologie proposée et leur pertinence aux regards des objectifs à atteindre	35
Adaptation des méthodologies d'accompagnement à l'emploi aux exigences du dispositif PLIE MVS	15
Adéquation entre le contenu des prestations attendues et les moyens mis en œuvre	15
Clarté de la méthodologie utilisée	5
3. Moyens humains mis en œuvre et garanties permettant d'assurer la qualité des prestations	30
Moyens humains	15
Qualification, compétences et expérience des intervenants affectés à la réalisation des prestations et au public ciblé	15
4. Lieu, accessibilité et équipements des locaux	10
Modalités d'accueil physique individuel/collectif et équipement informatique/internet	5
Accessibilité du site (périmètre territorial Agglomération de Melun Val de Seine)	5
5. Connaissance des acteurs locaux et mise en œuvre d'un partenariat local	15
TOTAL NOTE	100

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue pour chacun des lots. En cas de candidat ayant obtenu une note équivalente, une négociation et des demandes de précisions pourra intervenir.

Article 8 : Conditions d'envoi

Les offres seront transmises avant le 8 janvier 2015 (cachet de la poste faisant foi), en version papier, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine
Dispositif PLIE Melun Val de Seine
BP 50095
77004 MELUN Cedex

Elles pourront également être déposées avant 17h30 en main propre contre un accusé de réception à l'adresse suivante :

Association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine
Dispositif PLIE Melun Val de Seine
Bâtiment FRANKLIN- Rue Claude BERNARD
77000 LA ROCHETTE

Une copie de l'offre sera également transmise par voie électronique aux adresses suivantes :

r.cerceau@mei-mvs.com et s.hadjar@mei-mvs.com